

COMMUNE D'ARBOYS EN BUGEY

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

|               |    |
|---------------|----|
| Membres :     | 20 |
| En exercice : | 20 |
| Présents :    | 14 |
| Absents :     | 6  |
| Pour :        | 20 |
| Contre :      | 0  |
| Abstention :  | 0  |

L'an deux milles dix-sept et onze janvier à dix-neuf heures trente minutes.  
Le Conseil Municipal d'ARBOYS EN BUGEY, dûment convoqué par Le Maire M.BERGER Charles s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. **BERGER Charles, Le Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 3/01/2017.

Présents : Mmes BRODSKIS Anne, MARCHANT Nathalie, NARDINI Christèle, MM. ANGELIER Fabrice, BERNEL Denis, CODEX Joël, JACOB Quentin, JACOB René, JACQUET Yves, PONCET Emile, RIERA Michel Charles, THEVENON Cyril, VUILLEROD René.

Excusés : Mme RAPAUT Christine donne pouvoir à M. BERGER Charles.

Mme GALLAND Suzanne donne pouvoir à Mme. NARDINI Christèle.

Mme. PEYSSON Christie Donne pouvoir à M. RIERA Michel Charles.

M. DECROZE Emmanuel donne pouvoir à Mme. NATHALIE Marchant.

Mme. LANZONI Noël donne pouvoir à M. ANGELIER Fabrice.

M. SPELLANI Clément donne pouvoir à BRODSKIS Anne.

M. RIERA Michel Charles a été élu Secrétaire de Séance.

**Objet : REGULARISATION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT BUDGET 2016**

**Monsieur le Maire explique,**

Qu'il convient de procéder à la régularisation des dépenses de fonctionnement sur le budget 2016 et pour ce faire de passer les écritures suivantes en comptabilité :

- **Budget Principal**

1/ Pour régulariser la dépense de frais de fonctionnement scolaires 2015 st bois

Débiter le compte 65738 de 11255.40€ et créditer le cpte 673 du même montant

2/ Pour régulariser le mandatement du FPIC

Débiter le compte 65738 de 6871.00€ et créditer le cpte 73925 du même montant

3/ Pour régulariser l'apurement de la dette de M. CREPIN jean-claude sur exercices antérieurs

Débiter le compte 65738 de 4405.43€ et créditer le cpte 673 du même montant

- **Budget Eau/Assainissement**

Pour régularisation d'un dépassement de crédits au chapitre 014 de 877.00€

Il convient de débiter le chapitre 011 de 877.00€ pour créditer le chapitre 014 du même montant.

Demande l'approbation du Conseil Municipal,

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Accepte de procéder à ces écritures comptables sur l'exercice 2016

Dit que la présente délibération sera transmise à Mme La Sous-Préfète de BELLEY et à Monsieur le Trésorier de BELLEY.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
BERGER Charles

